

## SEANCE DU 10 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 10 Décembre à 19H00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Luce BILLET, Maire

**Présents** : Monsieur BILLET Luce, Madame JONET Catherine, Monsieur BILLOUX Alain, Monsieur BELOTTI Christian, Monsieur BOURFE-DEBOMY Hervé, Madame DEGOULANGE Viviane, Monsieur CHOMET Alain, Monsieur DELIGEARD René,

**Excusés** : Monsieur GOLDSTEIN Vincent, Madame VANSTRACEELE Marie-France, Madame BLANC Claude.

**Secrétaire de séance** : Monsieur BILLOUX Alain

### **Objet : MODIFICATION DE PERIODICITE D'AMORTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour des raisons de gestion de trésorerie, l'amortissement de l'emprunt n° 85275283 (budget assainissement) doit être modifié.

Cette modification interviendra au 25 janvier 2020, les échéances seront trimestrielles et non plus annuelles. La durée et le taux ne sont pas modifiés.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les modifications et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Objet : REMBOURSEMENT SINISTRE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la tentative d'effraction à la buvette du stade, l'assurance rembourse les travaux pour un montant de 761.10 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le montant versé et l'inscrit au budget primitif à l'article 7788.

### **Objet : MOTION ADM03/AMR03 – REORGANISATION DES SERVICES LOCAUX DE LA DGFIP DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, soutient la motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural adopté le 30 novembre 2019 par l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité de l'Allier et l'association des Maires Ruraux de l'Allier.

### **MOTION CONTRE LE DEMANTELEMENT DES SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL**

La Direction des Finances Publiques (DGFIP) entend réaménager en profondeur le traitement des opérations comptables des collectivités locales sur la base d'une distinction entre le traitement des données (mandat, titre ...) et le conseil aux élus.

Pour le département de l'Allier, ce projet prévoit à ce jour la fermeture de 9 trésoreries : Bourbon l'Archambault, Cérilly, Commentry, Dompierre-sur-Besbre, Lapalisse, le Montet, Montmarault, Saint-Pourçain-sur-Sioule et Varennes-sur-Allier.

La DGFIP affiche, dans le même temps, un objectif d'amélioration du service de proximité par un développement de « points de contact » dans les Maisons de Services Au Public (MSAP) alors que les structures locales ouvertes au public seront supprimées. Ce projet de restructuration prévoit notamment pour l'Allier :

- ✓ 5 services de gestion comptable
- ✓ 11 conseillers des collectivités locales
- ✓ 19 accueils de proximité

L'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier (ADM03) et l'Association des Maires Ruraux de l'Allier (AMR03) soulignent :

- ✓ L'intérêt pour les collectivités territoriales, notamment les communes rurales, d'avoir le conseil et l'analyse du trésorier, comptable et responsable sur les finances de la collectivité
- ✓ La nécessité de conserver pour les usagers un service de proximité

Aussi pour maintenir ce système qui a fait ses preuves et après en avoir délibéré, l'ADM et l'AMR03 :

- **S'OPPOSENT** à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics en milieu rural,
- **EXPRIMENT** leur inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable,
- **REAFFIRMENT** l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie et le trésorier pour les collectivités locales,

L'ADM03 et l'AMR03 ne sont pas opposées à toute évolution mais demeureront néanmoins extrêmement vigilantes sur ce projet de restructuration des services des finances publiques de l'Allier.

### **Objet : TRAVAUX TOITURE DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le dossier relatif aux travaux de réfection de la toiture de l'église.

4 devis sont présentés à l'étude, 2 sont déclarés incomplets et 2 recevables.

- ETS CHATAIGNER : 25 140.90 € HT soit 30 169.00 € TTC
- ENTREPRISE RODARO : 30 276.60 € HT soit 36 331.90 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ✓ **Décide** de retenir l'offre la moins disante à savoir l'entreprise Chataigner
- ✓ **S'engage** à inscrire ses travaux au budget primitif 2020 section investissement
- ✓ **Mandate** Monsieur le maire pour demander les subventions auprès des différents organismes et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

### **OBJET : RYTHMES SCOLAIRES – RENTREE 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **demande** le renouvellement de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours
- et **autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de l'inspection académique

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mme DECOULANGE signale que le pont de l'avenue de la gare n'est pas éclairé et donc très dangereux pour les enfants qui l'empruntent à pied tous les matins et les soirs afin de rejoindre l'arrêt de bus. Monsieur le Maire va se renseigner auprès du SDE 03.